
Présidence : Pays-Bas

809^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 27 janvier 2016

Ouverture : 10 h 05
Clôture : 13 heures

2. Président : M. H. Klijn

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ : COOPÉRATION
SOUS-RÉGIONALE**

- *Coopération bilatérale entre les Pays-Bas et l'Allemagne, exposé du général de division M. Wijnen, commandant adjoint des forces terrestres, Ministère de la défense des Pays-Bas, et*
- *Coopération dans le domaine de la défense au Benelux : « Coopération sous-régionale des forces armées », exposé du colonel (EM) A. Desfossés – Coordination de la Section, Division du développement de la défense, Département Stratégie, Ministère de la défense, Belgique*

Président, général de division M. Wijnen (FSC.DEL/12/16 OSCE+), colonel A. Desfossés (FSC.DEL/10/16 OSCE+), Pays-Bas-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/13/16), Allemagne, États-Unis d'Amérique, Canada, Arménie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/15/16) (FSC.DEL/15/16/Add.1), Pays-Bas-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/14/16), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (annexe)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Séminaire de haut niveau sur la doctrine militaire, prévu les 16 et 17 février 2016* : Président, Suisse, Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Slovaquie, Bulgarie, Grèce
- b) *Visite que le général commandant l'armée des États-Unis en Europe, le général B. Hodges, effectuera prochainement en Ukraine* : États-Unis d'Amérique
- c) *Achèvement du projet de démilitarisation des munitions en excédent en Albanie* : Albanie
- d) *Questions de protocole* : Hongrie, Président, Croatie
- e) *Demandes d'assistance émanant de l'ex-République yougoslave de Macédoine visant à améliorer la sécurité physique des dépôts d'armes de plusieurs postes de la police des frontières ; et de l'Ukraine visant à soutenir les activités de ses unités chargées de l'élimination des engins explosifs* : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (États-Unis d'Amérique)

4. Prochaine séance :

Mercredi 3 février 2016 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/815
27 January 2016
Annex

FRENCH
Original: RUSSIAN

809^e séance plénière
Journal n° 815 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Du fait que la Crimée a été mentionnée dans les déclarations de ce jour d'un certain nombre de délégations, la délégation de la Fédération de Russie juge utile de faire les observations suivantes.

La proclamation de l'indépendance de la République de Crimée et son incorporation à la Fédération de Russie ont été l'expression légitime du droit du peuple de Crimée à l'auto-détermination à un moment où l'Ukraine, forte d'un soutien étranger, subissait un coup d'état et où des éléments nationalistes radicaux influaient avec force sur les décisions adoptées dans le pays, ce qui se traduisit à son tour par la méconnaissance des intérêts des régions ukrainiennes et de la population russophone.

La population multi-ethnique de Crimée, à une majorité écrasante des voix, prit les décisions appropriées, exprimant ainsi sa volonté en toute liberté et équité. Le statut de la République de Crimée et de la ville de Sébastopol, entités à part entière de la Fédération de Russie, ne saurait être remis en question ni réexaminé. La Crimée est russe et elle le restera. C'est une réalité dont nos partenaires devront bien s'accommoder.

Cette position se fonde sur le droit international, auquel elle est pleinement conforme.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous demande de joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.